



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 1^{er} juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame WINDELS
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Absent : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-055 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES ENTRE LE DEPARTEMENT DU CALVADOS ET BERNIERES-SUR-MER

Vu les articles L. 1111-4, L. 3211-1, L. 5215-20 et L. 5215-27 du Code du patrimoine,

Vu les articles L. 1111-4, L. 3211-1, L. 5215-20 et L. 5215-27 du Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose,

La bibliothèque du Calvados, gérée par le Département, a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques. A cet effet, elle met à disposition des bibliothèques du territoire des ressources de différentes natures : prêt de documents et outils d'animation, ingénierie de projet, formations et journées professionnelles.

Pour permettre à ce réseau de répondre au mieux aux attentes des usagers et face à l'évolution des pratiques culturelles, le Département, en concertation avec les bibliothèques du réseau départemental, a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques.

Pour répondre à ce projet de développement et d'accessibilité des ressources numériques dans les bibliothèques, le Département s'est associé à la Communauté Urbaine de Caen la mer en 2019 en mutualisant l'acquisition des contenus numériques mis à disposition. Ce projet prend la forme de la Boîte numérique, un site internet à la disposition des partenaires, proposant : des

films, de l'autoformation, de la presse en ligne, des contenus jeunesse, des jeux vidéo en ligne, des contenus musicaux, des livres numériques.

Dans ce cadre, le Département et la commune de Bernières-sur-Mer ont décidé d'établir un partenariat afin de permettre la mise à disposition de la boîte numérique à la bibliothèque de Bernières-sur-Mer.

Les ressources numériques sont achetées conjointement par le Département et la communauté urbaine de Caen la mer, à hauteur de 50% chacun.

Le Département finance également :

- La réalisation et la fourniture de supports de communication de « la boîte numérique » pour les bibliothèques partenaires,
- La location et la maintenance du site internet de la boîte numérique.

Une participation financière est demandée aux communes, à hauteur de 0,15 euros par an et par habitant, soit 341,10 euros pour Bernières-sur-Mer.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, soit du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Il vous sera demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Département et Bernières-sur-Mer pour le développement des ressources numériques dans la bibliothèque de Bernières-sur-Mer, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, contre une participation financière de 341,10 euros par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Département et Bernières-sur-Mer pour le développement des ressources numériques dans la bibliothèque de Bernières-sur-Mer, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, contre une participation financière de 341,10 euros par an.

Vote : Pour : 15

Le Maire,

Thomas DERONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS

8 JUL. 2022

COURRIER